

Adoption des capacités d'accueil des
licences professionnelles F2SMH et Faculté
des sciences pharmaceutiques.

Conseil d'administration du 8 mars 2021

Délibération 2021/03/CA-023

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-1 et L. 712-3 ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 30 ;

Vu l'avis de la CFVU du 9 février 2021 ;

Après en avoir délibéré, les conseillers adoptent les capacités d'accueil des licences professionnelles F2SMH et Faculté des sciences pharmaceutiques selon les tableaux ci-joints.

Toulouse, le 8 mars 2021
Le Président,



JR.
Jean-Marc BROTO

Nombre de membres : 36
Nombre de membres présents ou représentés : 34

Nombre de voix favorables : 33
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 1
Ne prennent pas part au vote : 0

CAPACITES LICENCES PROFESSIONNELLES F2SMH ET PHARMACIE-ECANDIDAT 2021-22

LICENCES PROFESSIONNELLES	CAPACITES 2021/22	CAPACITES 2020/21
FACULTE DES SCIENCES DU SPORT ET DU MOUVEMENT HUMAIN		
METIERS DE LA FORME parcours CONSEIL ET SUIVI PERSONNALISÉ EN ACTIVITÉS PHYSIQUES DE DÉVELOPPEMENT ET D'ENTRETIEN	20	20
SANTÉ, VIEILLISSEMENT ET ACTIVITÉS PHYSIQUES ADAPTÉES	20	20
FACULTE DE PHARMACIE		
CONSEILLER EN PRODUITS DERMO COSMÉTIQUES	24	24
VITICULTURE ET OENOLOGIE, INNOVATION ET MONDIALISATION	20	20